

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE  
Epreuve matière : Note de synthèse  
N° Anonymat : V250NAT1200201 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102 - 046.8 Session : 2025

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiel.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
  - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Promesse de campagne du Président Emmanuel Macron lors des élections de 2017, le Pass culture est un dispositif public expérimenté dès 2018 et qui permet, selon Emmanuel Ethis, de ce repasser à nouveaux frais la question de la démocratisation de la culture et de son accessibilité (doc. 1), autrement dit, de renouveler la politique culturelle en France.

Le Pass culture, après son expérimentation, a été généralisé sur l'ensemble du territoire en 2021 et s'est élargi d'un volet collectif en 2022. Dans son volet individuel, il permet, en 2024, aux jeunes d'accéder à des crédits pour financer des activités ou biens culturels, de façon progressive à partir de 15 ans puis par l'attribution d'une somme de 300 euros à l'âge de 18 ans, selon les informations du site internet info.gouv.fr (doc. 9).

Malgré une utilisation qui s'est généralisée, puisque 83,5% des jeunes disposent du Pass culture en 2024, des critiques se sont faites entendre depuis la mise en place du dispositif. Celui-ci a notamment fait l'objet de rapports publics, publiés par la Commission des finances du Sénat (doc. 6) et par la Cour des comptes en 2023 ainsi que par l'Inspection générale des affaires culturelles (doc. 11) en 2024 (doc. 3), qui remettent en question son efficacité.

Nous pouvons alors nous demander comment évaluer l'efficacité du Pass culture.

Pour cela, nous constaterons que le Pass culture est une poli-

1.18..

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE  
Epreuve matière : Note de synthèse  
N° Anonymat : V250NAT1200201 Nombre de pages : 8

tique publique particulièrement ambitieuse, aussi bien du fait de son ampleur que de ses objectifs. Puis, nous relèverons que si l'utilisation du Pass culture s'est démocratisée, cela n'a pas forcément conduit à une diversification des pratiques culturelles des jeunes. Enfin, cette absence de diversification amène le risque d'une utilisation marchande du Pass culture, propre à diviser ses objectifs initiaux.

Le Pass culture est d'abord un projet ambitieux par la population qu'il entend toucher. Dès la conception du Pass, l'objectif est de toucher toute la classe d'âge des jeunes de 18 ans, comme le note Emmanuel Ethio dans un entretien publié par L'Observatoire en 2018 (doc. 1). Cet objectif semble atteint, puisque le taux de jeunes détenteurs d'un Pass culture est passé de moins de 70% en mai 2022 à 83,5% en septembre 2024, selon les statistiques publiées sur le site [info.gouv.fr](http://info.gouv.fr) (doc. 9), ce qui conduit le rapport de la Commission des finances du Sénat à conclure, en 2023, que le dispositif « répond aux objectifs quantitatifs qui lui ont été assignés » (doc. 6). Cependant, ces chiffres encourageants peuvent masquer des disparités. Ainsi, le chercheur Claude Poissonot relève, dans un article publié sur The Conversation (doc. 2), que 87% des jeunes ayant des parents diplômés du supérieur avaient téléchargé l'application sur laquelle s'adosse le Pass culture, contre seulement 67% de ceux ayant des parents détenteurs du certificat d'études primaires.

Le Pass culture repose également sur un budget important. Dans un article fondé sur le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles et publié sur le site internet du Monde, Sandrine Blanchard écrit que ainsi que le budget de 260 millions d'euros alloué au Pass culture rend d'autant plus légitime son évaluation au titre du « rapport coût-bénéfice », notamment lorsque l'on compare ce chiffre avec 104 millions d'euros dédiés à l'éducation culturelle et artistique. Par ailleurs,

Le budget consacré au dispositif peut aussi être critiqué du fait de décisions de gestions contestables, relevées par un rapport de la Cour des comptes publié en 2023 et dont Sophie Rahal résume les conclusions pour Télérama, notamment le recours excessif à des consultants extérieurs (doc. 11).

Le Pass culture est donc un projet ambitieux, dont l'utilisation importante de moyens peut être interrogée au regard de son objectif : celui de mener les jeunes vers « une citoyenneté culturelle », selon le titre de la tribune publiée par la Ministre de la culture Rachida Dati en 2024 dans Le Monde (doc. 7).

Le Pass culture s'inscrit dans un projet plus large de renouveau de la politique culturelle à destination des jeunes, comme le note Guy Saer dans la Revue Projet (doc. 4). Elle vise à leur autonomisation dans la participation à la vie culturelle. Cependant, cet objectif d'autonomie peut être remis en cause par le constat du manque de diversité des usages qui sont faits du Pass. Ainsi les bons d'achat sont très largement utilisés en librairie (71%) pour recevoir des offres que les jeunes connaissaient déjà (61%), comme le rapporte Sandrine Blundauel (doc. 3). Ce constat est déploré par le rapport du Sénat, qui regrette que le Pass ne se soit pas vu assigné un objectif de « diversification culturelle » (doc. 6), dans une position qui pourrait s'inscrire dans une critique d'une politique culturelle à la carte, ou ce pour chacun, déjà émise par Christian Godin dans un article datant de 2011 (doc. 8). Au contraire, Claude Poissonnet salue, pour sa part, la « révolution dans les politiques culturelles » que constitue le Pass culture qui donne « le pouvoir aux jeunes » et leur permet de s'engager dans les pratiques culturelles de leur choix, sans être prescripteur (doc. 2).

Pour répondre à l'inquiétude suscitée par le manque de diversité de l'utilisation du Pass, plusieurs solutions sont évoquées. Rachida Dati évoque par exemple la mise en place d'un quota réservé au spectacle vivant, qui représente actuellement moins de 1% des réservations (doc. 7). De leur côté, Chloé Langeard et Marie-Christine Bordeaux proposent, dans un article publié dans NECTAR en 2024 (doc. 10), de faire davantage reposer le dispositif sur son volet collectif, qui passe par l'éducation nationale et permet donc plus de médiation et d'éducation à la culture, à ce qu'elles rejoignent les conclusions du rapport du Sénat (doc. 6). Enfin, le problème de la diversité culturelle est aussi celle de la disponibilité géographique de l'offre diverse, comme le relève le député Michel Larivée dans un article de La Gazette des communes (doc. 5). Or, le Pass culture ne permet pas encore de se saisir de cette question du disendavantage culturel.

Le manque de diversité dans les usages que les jeunes font du Pass

3.18...

culture conduit à se poser également la question de la pertinence à faire passer l'accès à la culture par des Bons d'achat, ce qui peut conduire à une certaine marchandisation de la culture.

En effet, le Pass culture vise avant tout à rendre la culture financièrement accessible grâce à des crédits monétaires. Dès les premières expérimentations, cette approche a soulevé des réticences, qui sont exprimées notamment par l'économiste Françoise Benhamou dans un entretien datant de 2018 (doc. 1). Celle-ci craint le manque d'efficacité de la mesure pour une véritable démocratisation de la culture et un « effet d'aubaine » qui reviendrait à renforcer les pratiques existantes sans en ouvrir de nouvelles. C'est d'ailleurs bien cet effet d'aubaine qui a été dénoncé en 2024 par le rapport de l'inspection générale des affaires culturelles (doc. 3).

L'approche par le coût que propose le Pass peut aussi être critiquée en ce qu'elle présenterait, symboliquement, la culture comme une marchandise. Cette tendance est dénoncée en 2011 par Christian Godin, qui prédit la mise en place de « chèques cadeaux culture pour les jeunes », permettant au public de « faire son marché » parmi des « pratiques culturelles étiquetées comme des marchandises de supermarché » (doc. 8). Le Pass culture qui a effectivement été créé fait l'objet d'analyses similaires. ~~Des professionnels~~ Le président du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles déplore par exemple le fait que l'application du Pass culture soit utilisée comme une plateforme d'achat en ligne, dans la Gazette des communes (doc. 5). Pour éviter cette marchandisation, la Commission des finances du Sénat propose de travailler sur les fondations de l'application, afin d'en faire « une véritable plateforme en faveur de l'éveil artistique et culturel » (doc. 6), à en quoi elle est suivie par Rachida Dati qui prévoit, en 2024, d'explorer des usages sociaux pour le Pass culture, jusqu'à en faire « le socle d'un nouveau contrat social pour la culture » (doc. 7).

Le Pass culture est indubitablement une politique ambitieuse et novatrice. Qualifié de représentant d'un « nouveau monde » (doc. 5) ou porteur de « nouveaux espoirs » pour la politique culturelle, ce dispositif est aujourd'hui bien installé et largement utilisé. Toutefois, il continue à faire l'objet de débats : débats concernant sa véritable efficacité pour une démocrati-

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE  
Epreuve matière : Note de synthèse  
N° Anonymat : V250NAT1200201 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102 - 0468 Session : 2025

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiels.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
  - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

sation et, surtout, une diversification des pratiques culturelles, ou débats concernant son caractère essentiellement financier qui pourrait conduire à une dévaluation de la culture par sa marchandisation.

Cependant, évaluer le succès de ce dispositif par rapport à ses ambitions, qui vont jusqu'à la fondation d'un « nouveau contrat social pour la culture » (doc. 7) peut s'avérer impossible. Comme le notait Françoise Berhanou avant même sa mise en place : « Je ne crois pas que le Pass soit un outil d'émancipation. C'est la pratique culturelle qui fait l'être. » (doc. 1).

Concours section : CONSERVATEUR INTERNE CONSERVATEUR INTERNE  
Epreuve matière : Note de synthèse  
N° Anonymat : V250NAT1200201 Nombre de pages : 8

618



..81.8.